

COPIE

**APPEL À CANDIDATURE EN VUE DU RECRUTEMENT DES PILOTES
DU PORT AUTONOME DE DOUALA**

Le Port Autonome de Douala envisage de renforcer ses effectifs dans le domaine du pilotage et de la gestion des escales afin de rassurer toute sa clientèle sur la qualité de ses services et consolider également sa compétitivité. Dans cette optique, il recherche des cadres marins à fort potentiel ayant subi des formations appliquées et dotés d'une expérience avérée dans le secteur maritime et portuaire précisément dans la manœuvre des navires.

Le Directeur Général du PAD ouvre à cet effet, au titre de l'exercice 2023, un concours pour le recrutement de SIX (06) pilotes au PAD.

I. Conditions d'admission

Peuvent faire acte de candidature à ce recrutement, les pressentis pilotes remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité camerounaise ;
- être titulaire d'un brevet de capitaine au long cours (CLC) Capitaine 1^{ère} classe ou
- Master Marinier ;
- avoir suivi les formations recommandées par la Résolution OMI A 960 ;
- avoir au moins **72** mois de navigation effective dont **48** comme officier pont et ayant exercé au moins la fonction de second capitaine à bord des navires de commerce de jauge brut égale ou supérieure à 1600 GRT ;
- maîtriser l'environnement portuaire ;
- être âgé de vingt-quatre (**24**) ans au moins et quarante (**48**) ans au plus à la date prévue pour le concours ;
- être d'une constitution saine et justifier des prédispositions cognitives pour exercer comme pilote ;
- n'être atteint d'aucune des affections suivantes : myopie, hypertrophie, astigmatisme daltonisme, même à faible degrés et distinguer parfaitement à grande distance les détails des objets et les couleurs.

Les futures pilotes auront pour missions principales d'assister les capitaines et de conduire les manœuvres des navires à l'entrée et à la sortie dans la zone de pilotage du Port de Douala-Bonabéri. Dans ce cadre, ils auront notamment la charge d'assurer la gestion et la consolidation du trafic maritime et du pilotage. Ils devront notamment :

.../...

II. Missions et responsabilités

- recueillir les données techniques du passage (horaires, distances, point météo, courant...) et élaborer le plan de route ;
- informer le capitaine des modalités de l'opération de pilotage, lui faire part de son intention avant d'entreprendre l'opération et s'assurer de sa compréhension ;
- assurer et coordonner la conduite du navire durant le plan de passage et mettre en place les mesures correctives en cas de besoin ;
- communiquer à la Capitainerie du port et aux autres services navires toutes les informations nécessaires à l'efficacité et à la sécurité de l'écoulement du trafic ;
- participer en tant qu'acteur majeur à l'amélioration de la performance du port dans la réalisation des escales ;
- veiller à l'adéquation des outils de travail et des ressources du service pilotage par rapport à l'objectif d'excellence du port ;
- maintenir et actualiser les connaissances techniques de pilotage et réglementaires maritimes ;
- assurer un reporting permanent au cours et après l'opération de pilotage (dysfonctionnements, incidents, situations dangereuses...) ;
- manager et encadrer l'équipe de pilotes sous sa responsabilité ;
- veiller sur l'image du port auprès des armateurs, agents maritimes et capitaines de navires ;
- veiller à la sécurité du navire, des ouvrages portuaires et à la protection de l'environnement lors des manœuvres selon le bon sens marin et les standards internationaux ;
- veiller au respect des réglementations portuaires et maritimes ;
- participer à l'amélioration continue des méthodes de travail, procédures et processus PAD dans le cadre des normes et standards internationaux.

III. Compétences requises

Les candidats devront justifier des compétences et connaissances suivantes :

- avoir des connaissances approfondies sur les types de navires et sur leurs qualités manœuvrières ainsi que les techniques de manœuvres associées ;
- avoir des connaissances approfondies de l'infrastructure portuaire, des conditions météorologiques prédominantes et des caractéristiques sous-marines du port de Douala et ses atterrages ;
- avoir des aptitudes physiques et cognitives à exercer la fonction de pilote ;
- être apte à la gestion du stress ;
- être capable de transmettre son savoir-faire et son expertise ;
- avoir le sens de la planification, de l'organisation, d'analyse et du leadership ;
- avoir des capacités à travailler en équipe ;
- être à mesure de travailler en situation de crise et dans les circonstances imprévues ;
- avoir des habilités à gérer les interfaces avec plusieurs intervenants simultanément ;
- avoir l'aptitude à parler clairement et avec conviction et de justifier le bien fondé des décisions maitriser la réglementation et standard relatif à la sureté/sécurité maritime ;
- maitriser la réglementation maritime et portuaire ;
- maitriser les normes relatives aux systèmes de management de la qualité, sécurité et environnement.

.../...

IV. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature au concours doit être constitué des pièces suivantes, en cours de validité :

- une demande manuscrite timbrée d'inscription au concours adressée au Directeur Général du PAD ; une copie d'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat médical de visite et de contre visite délivré par un médecin de gens de mer, avec mention spéciale concernant les facultés visuelles exigées ;
- un certificat de nationalité ;
- une copie du passeport ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ; les copies certifiées des diplômes et brevets détenus ;
- un relevé de navigation ;
- un CV daté et signé ;
- 04 photos d'identité récentes.

V. Dépôt des dossiers

Les dossiers complets de candidature seront adressés à :

- Monsieur le Directeur Général du Port Autonome de Douala (PAD) BP : 4020-Douala Cameroun et déposés au Service Central du Courrier de l'immeuble siège du PAD sis à BONANJO, 6^{ème} étage.
- La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 juin à 15 heures 30 minutes sans aucune dérogation.

Les candidats pourront joindre à toutes fins utiles toutes pièces susceptibles de déterminer les états de services antérieurs à Terre ou à la Mer.

Les modalités de concours seront communiquées ultérieurement.

DOUALA, LE 24 MAI 2023
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,



CYRUS NGO'UO